

# ASSOCIATION POLLINIS FRANCE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

SIRET : 752 975 920 00014- NAF : 9499Z



## **Siège Social**

10 RUE SAINT MARC  
75 002 PARIS



## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2017**



**BAKER TILLY  
SOFIDEEC**

Société d'Expertise Comptable  
et de Commissaires aux Comptes  
138, bd Haussmann - 75008 PARIS  
Tél. 01.42.99.66.44 - Fax 01.42.89.31.63

*S.E.L.A.F.A au Capital de 1.512.190 Euros - 652 059 213 R.C.S. PARIS - SIRET 652 059 213 00023 - NAF 6920Z*

Aux Adhérents  
de l'Association POLLINIS FRANCE

\*\*\*\*\*

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2018

**Pour Baker Tilly SOFIDEEC**

Commissaire aux comptes  
Membre de la CRCC de Paris



**Jean-Yves QUENEUDEC**

Expert-comptable,  
Commissaire aux comptes, Associé  
Membre de la CRCC de Paris